

(1)

(N° 190.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1855.

Prorogation de la loi du 1^{er} mars 1851 concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1856, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne le tarif des correspondances télégraphiques.

Le Gouvernement n'a pas présenté ce projet avant le 1^{er} janvier, parce qu'il lui a paru utile de soumettre en même temps à la Législature le résultat des études dont les tarifs actuels ont été l'objet.

A cet effet, il était indispensable que le mouvement et les produits de l'exercice 1854 fussent connus, afin de servir d'éléments d'appréciation.

Ce travail venait d'être achevé lorsque la suspension des travaux parlementaires en a retardé de nouveau la présentation.

En demandant une nouvelle prorogation de pouvoirs, le Gouvernement croit faire acte de prudence. Les améliorations qu'il se propose d'adopter constituent un essai qui pourra conduire à d'autres modifications. Celles-ci deviendraient fort difficiles, si la loi venait prématurément imprimer aux tarifs un caractère de fixité que les relations télégraphiques ne comportent pas encore.

En terminant l'exposé des motifs, présenté à la Chambre dans sa séance du 14 février 1854, à l'appui du projet de crédit de 170,000 francs, destiné à l'extension des lignes télégraphiques, mon honorable prédécesseur a fourni le résumé des résultats obtenus pendant les années 1852 et 1853. A l'occasion du projet de loi ci-annexé, j'exposerai de même le travail effectué et les produits obtenus en 1854.

Les relations avec l'étranger n'ont pas été modifiées d'une manière importante, quant au nombre de bureaux nouvellement ouverts. Les lignes allemandes ont été prolongées dans les royaumes de Danemarck et de Suède, où 14 bureaux admettent les correspondances privées. Une ligne télégraphique est en activité entre Saint-Pétersbourg et la frontière prussienne, mais elle n'est pas livrée au

public. Dans les pays avec lesquels des relations étaient déjà établies, 156 bureaux ont été ouverts, mais ils ne sont point d'une importance suffisante pour exercer une influence appréciable sur le mouvement des lignes belges.

Celles-ci n'avaient point à ouvrir de nouveaux bureaux. Je ne parle point des postes télégraphiques destinés au service du chemin de fer, et qui sont autorisés à accepter des dépêches privées lorsque le public en fait la demande. Le nombre de ces dépêches est tout à fait insignifiant, et le seul but de l'administration, en les acceptant, est de satisfaire au vœu des localités qui se contentent du concours offert par les appareils des stations dans certains cas exceptionnels.

Le mouvement des dépêches en Belgique n'a donc pas été alimenté, depuis le 1^{er} janvier 1854, par des affluents nouveaux. Il a dû subir, au contraire, la concurrence de lignes importantes, établies parallèlement dans les pays voisins. Le télégraphe sous-marin de la Haye est en communauté d'intérêts avec la plupart des lignes télégraphiques du Royaume-Uni. Il attire par conséquent une grande partie des correspondances entre l'Allemagne et l'Angleterre. D'autre part, l'Allemagne est reliée télégraphiquement avec la France par plusieurs lignes. Le transit entre ces deux pays par la Belgique est donc devenu par la force des choses tout à fait insignifiant. Grâce à l'extension de nos correspondances avec les pays voisins, extension facilitée par les fils spéciaux qui ont été établis sur notre territoire, pour desservir sans entrave ces relations internationales, nos recettes ont pu subir, sans réduction sur l'ensemble, les influences qui viennent d'être indiquées.

Les tableaux ci-annexés en rendent compte d'une manière détaillée :

I. Service intérieur. (Tableau A.)

En 1854, 16,719 dépêches privées ont été échangées entre les bureaux belges et ont produit 55,025 francs, soit en moyenne fr. 3-17 par dépêche.

Nous rappellerons les résultats des années précédentes, afin de faire apprécier la progression.

Les chiffres ci-dessous indiquent la moyenne par mois parce que l'exercice 1851 n'a eu que trois mois d'exploitation.

1851	555	dépêches	1,933	francs.
1852	817	—	2,646	—
1853	1,180	—	3,777	—
1854	1,393	—	4,419	—

II. Service international (transit excepté). (Tableau B.)

Les bureaux belges ont expédié, en 1854, 13,430 dépêches; recette (part belge) fr. 64,397-50. Il ont reçu 14,062 dépêches; recette 63,980 francs, ensemble 29,492 dépêches internationales qui ont produit fr. 128,377-50. Produit moyen d'une dépêche fr. 4-53.

Moyenne par mois pour les quatre exercices :

1851	673	dépêches	4,829	francs.
1852	842	—	5,396	—
1853	1,722	—	7,982	—
1854	2,458	—	10,698	—

III. Transit. (Tableau C).

14,204 dépêches ont transité, en 1854, par les lignes belges, produit total fr. 99,852-50, soit en moyenne par dépêche fr. 7-03.

Moyenne par mois pour les quatre exercices.

1851 . . .	146	dépêches	1,466	francs.
1852 . . .	609	—	5,617	—
1853 . . .	1,436	—	10,882	—
1854 . . .	1,184	—	8,519	—

J'ai indiqué plus haut les motifs de force majeure qui ont déprimé, en 1854, le produit du transit.

Le tableau ci-après fournit l'ensemble des recettes et du mouvement des quatre exercices :

EXERCICES.	QUANTITÉS TOTALES.		MOYENNE PAR MOIS.	
	MOUVEMENT.	RECETTE.	MOUVEMENT.	RECETTE.
1851	14,025	79,856 20	1,374	8,228 »
1852	27,217	163,809 15	2,268	13,658 »
1853	52,050	271,822 50	4,338	22,652 »
1854	60,415	281,235 »	5,035	23,436 »

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le transit contribuent au mouvement et aux recettes sont indiquées par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1851.		1852.		1853.		1854.	
	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.
Intérieur.	47 $\frac{1}{2}$	29	36	19 $\frac{1}{2}$	27	17	27 $\frac{3}{4}$	18 $\frac{7}{8}$
International.	48	54	37	39 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	35	48 $\frac{1}{4}$	45 $\frac{5}{8}$
Transit.	9 $\frac{1}{2}$	17	27	41	33 $\frac{1}{2}$	48	23 $\frac{1}{4}$	35 $\frac{1}{8}$
TOTAUX.	100	100	100	100	100	100	100	100

Les chiffres de ce tableau font apprécier les progrès du service international qui constitue à peu près la moitié du trafic des lignes belges.

Le tableau D permet de comparer entre eux les bureaux et les frontières belges en raison du nombre de dépêches expédiées et reçues.

Nous donnons ici leur classement, par ordre d'importance, pour 1853 et 1854.

1853.			1854.		
N° d'ordre.	BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.	N° d'ordre.	BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.
1	Anvers	18,382	1	Anvers	25,058
2	Bruxelles	18,153	2	Bruxelles	22,471
3	Allemagne	16,418	3	Allemagne	17,046
4	France	14,247	4	France	16,171
5	Pays-Bas	12,336	5	Pays-Bas	13,941
6	Angleterre	12,125	6	Angleterre	10,742
7	Gand	3,831	7	Gand	3,747
8	Liège	1,710	8	Liège	2,011
9	Louvain	765	9	Ostende	969
10	Mons	677	10	Louvain	933
11	Ostende	665	11	Mons	904
12	Courtrai	628	12	Courtrai	860
13	Verviers	571	13	Termonde	726
14	Bruges	480	14	Gruges	722
15	Termonde	470	15	Verviers	707
16	Malines	452	16	Tournai	609
17	Quiévrain	450	17	Charleroi	531
18	Charleroi	409	18	Namur	521
19	Tournai	369	19	Malines	511
20	Namur	265	20	Quiévrain	336
21	Tirlemont	169	21	Tirlemont	203
22	Divers	518	22	Divers	1,089

Renseignements divers.

Sur les 60,415 dépêches, qui constituent le mouvement général de l'exercice 1854, il y a eu :

53,062	dépêches de	1 à 25	mots.
6,149	—	26 à 50	—
953	—	51 à 100	—
249	—	au delà de 100	mots.
Total		60,415	

Les dépêches de 1 à 25 forment environ les 88 p. % du nombre total.

Dans ce nombre sont comprises :

1,057	dépêches d'État ;
382	réponses payées d'avance ;
13	accusés de réception ;
11	répétitions ou collationnements ;
68	copies ordinaires.

Au point de vue de la nature des communications , 100 dépêches se sont subdivisées comme suit :

Communications des gouvernements.	2
Nouvelles de bourses	37
Transactions commerciales.	39
Correspondance des journaux.	5 1/2
Affaires privées	16 1/2
Total	100

La longueur moyenne des dépêches privées a été de 21 mots. Il est à remarquer que, à dater du 1^{er} octobre, la taxe de la dépêche simple de 1 à 20 mots a été appliquée jusqu'à 25 mots inclusivement. Avant cette date, la longueur moyenne des dépêches était de 20 mots ; depuis lors, elle s'est élevée à environ 24 mots.

Les communications échangées entre les stations du chemin de fer, pour le service de l'administration, ont atteint, pendant l'exercice 1854, le nombre de 54,681. Leur longueur moyenne est de 17 mots.

Cent dépêches de service peuvent être réparties comme suit, eu égard à leur objet :

Mouvement des convois et du matériel	63
Colis égarés ou dévoyés	14
Service divers. — Chemin de fer.	6
Service des télégraphes	17
Total	100

Le produit total des télégraphes belges, en 1854, étant resté à peu près ce qu'il était en 1853, les considérations par lesquelles l'exposé des motifs, du 14 février 1854, faisait ressortir la situation favorable de ce service, au point de vue financier, sont entièrement applicables à l'exercice 1854.

Il nous reste à considérer jusqu'à quel point le Gouvernement pourrait, sans compromettre gravement cette situation et l'intérêt du Trésor, donner suite aux pétitions que la Chambre a renvoyées à mon Département et qui tendent à obtenir la réduction des taxes.

Cette question a été soulevée, au mois de novembre dernier, par la section centrale chargée de l'examen du budget des voies et moyens.

Dans une note, dont je crois utile de reproduire le texte (1), j'ai fait connaître à cet égard les vues de mon Département. L'étude du résultat de 1854 n'a fait que les confirmer.

(1) Voici cette note :

- » Le Gouvernement ne pense pas qu'il serait prudent d'abaisser d'une manière brusque
- » et radicale le tarif des télégraphes ; mais il est d'avis qu'il faut s'efforcer de faciliter ce
- » mode de communication par des perfectionnements dans le service et en simplifiant cer-
- » taines parties des tarifs.
- » Un premier avantage a déjà, sous ce dernier rapport, été accordé au public par la fixation
- » du nombre de mots d'une dépêche simple à vingt-cinq au lieu de vingt.
- » L'attention de l'administration est portée, en ce moment, sur diverses améliorations
- » analogues, entre autres, sur le remplacement de la double taxe à partir de vingt-six mots
- » par un supplément modéré de dix en dix mots. Ce système est généralement adopté pour
- » les correspondances à l'intérieur par la France, l'Angleterre et l'Amérique.
- » Ces améliorations ont toutes pour conséquence des réductions de taxe, partielles, à la
- » vérité, mais, je le répète, les seules que la prudence permette en ce moment.
- » Beaucoup de personnes supposent que le tarif belge est plus élevé que les tarifs étrangers.
- » C'est une erreur.
- » En ce qui concerne les tarifs internationaux, les bases sont les mêmes pour tous les pays
- » d'Europe.
- » Quant aux tarifs intérieurs, les prix sont à peu près équivalents si l'on tient compte des
- » diverses conditions qui, indirectement, les augmentent ou les atténuent. Ainsi, en France,
- » une dépêche de vingt-cinq mots paye une taxe fixe de 2 francs, plus 12 centimes par myria-
- » mètre, plus 50 centimes pour port à domicile. Ainsi, une dépêche à transmettre à dix lieues
- » coûte fr. 3-10.
- » En Angleterre les prix sont généralement plus élevés que les prix belges, si l'on tient
- » compte de certains frais accessoires, tels que la remise à domicile. Le prix de fr. 1-25
- » que l'on a cité parfois est un prix de concurrence entre plusieurs lignes aboutissant à
- » Londres.
- » En Amérique, les prix sont plus bas en apparence, parce qu'ils sont établis sur une base
- » de dix mots.
- » J'ai dit en commençant qu'il serait imprudent d'abaisser brusquement les tarifs télégra-
- » phiques.
- » En effet, les moyens de transmission de la télégraphie sont limités ; en d'autres termes,
- » on ne peut faire passer dans un appareil et sur les fils qui y correspondent qu'une seule
- » dépêche à la fois.
- » Or, si, par un abaissement considérable du tarif, on provoquait un développement consi-
- » dérable des correspondances, il arriverait nécessairement ou que le service deviendrait
- » impossible et la transmission prompte et régulière une exception, ou que l'on devrait dou-
- » bler, tripler les fils, les appareils, le personnel, en un mot, s'engager dans des dépenses
- » considérables, sans compensation dans la recette, car on ne doit pas perdre de vue qu'une
- » réduction de taxe de moitié ne peut être compensée que par une augmentation du double
- » dans le mouvement.
- » On ne saurait assez se pénétrer de cette vérité, c'est que la télégraphie, avec les moyens
- » d'action encore restreints dont elle dispose, ne peut songer à desservir les relations usuelles,
- » oiseuses, ou qui exigent un certain développement d'idées. Son rôle doit se borner à servir
- » d'intermédiaire aux communications urgentes et importantes. Or, ces communications,
- » presque toujours lucratives, peuvent supporter très-aisément une taxe relativement élevée,
- » pourvu que le service de célérité et de fidélité qu'elles réclament leur soit rendu.
- » Un membre de la section centrale a recommandé l'adoption d'un bulletin timbré pour
- » la rédaction et l'affranchissement des dépêches télégraphiques. Ce système peut avoir ses

On ne peut songer à réduire le montant de la part belge dans les taxes internationales. Elle n'entre dans la taxe totale de chaque dépêche que dans une faible proportion. Une réduction sur notre territoire n'aurait donc qu'un effet peu sensible sur les transactions et serait désastreuse pour la meilleure partie de nos recettes. Lors même que des arrangements internationaux viendraient garantir une réduction proportionnelle sur toutes les parties du parcours, et que, chose peu probable, un mouvement plus considérable viendrait établir une compensation suffisante, le premier résultat serait un excès d'affluence sur les lignes déjà encombrées, et, par conséquent, des retards considérables. Le but de la télégraphie serait manqué. Si l'on veut obtenir des progrès de ce service, et arriver à le mettre à la portée d'un plus grand nombre de personnes, il faut procéder avec la plus grande prudence et ne pas le déconsidérer, en réduisant ses produits, en même temps que la valeur des services qu'il peut rendre.

On ne peut donc songer à réduire le tarif international.

Dans le service intérieur, presque toutes les relations de quelque importance sont classées dans la première zone où la dépêche simple de vingt-cinq mots ne paye que fr. 2-50.

Par les motifs qui viennent d'être rappelés, il ne peut être question de réduire cette taxe, qui est le *minimum* adopté en Allemagne, en Autriche et en Italie, et qui, au delà de 4 myriamètres, est inférieure aux taxes françaises. Les exemples puisés en Angleterre et en Suisse ne détruisent pas ceux qui viennent d'être cités. Les télégraphes suisses sont en déficit, malgré le concours des communes, en argent et en locaux. La taxe de fr. 1-25 en Angleterre est un prix de concurrence. On y ajoute 50 centimes pour chaque mot au delà de vingt et les chiffres sont comptés comme s'ils étaient énoncés en toutes lettres, deux circonstances qui, en pratique, augmentent considérablement la taxe. D'ailleurs, les conditions d'affluence et de concurrence dans lesquelles se trouvent les lignes anglaises ne se reproduisent pas en Belgique. (Voir pour les détails le tableau H.)

La taxe de fr. 2-50 étant maintenue, pour le *minimum* de distance qui est de 75 kilomètres aujourd'hui, il conviendrait d'augmenter cette distance de manière à y comprendre un plus grand nombre de relations. C'est ce qu'on obtiendrait en reculant les limites de la première zone jusqu'à 100 kilomètres.

Le tableau E, ci-annexé, fournit la liste de toutes les relations qui se trouveraient dégreévées par l'effet de cette mesure. On peut se convaincre par le tarif modifié (litt. F) que les relations qui resteraient taxées à 5 francs n'ont aucune importance et ne peuvent guère en acquérir.

Mais le maintien d'une deuxième zone, au delà de 100 kilomètres, n'en est pas moins indispensable, car il a pour but d'éviter toute anomalie entre le tarif intérieur et le tarif international. Nos points frontières resteraient soumis entre eux,

» avantages sur une ligne où existe une taxe uniforme, mais il trouverait difficilement une
 » application utile en Belgique, où les prix sont différentiels et où les dépêches pour l'étran-
 » ger sont très-nombreuses. En outre, ce système a un inconvénient grave : c'est d'obliger
 » les bureaux, en l'absence de l'expéditeur lui-même, à refuser toute dépêche irrégulière ou
 » dont l'affranchissement serait insuffisant. »

et, par rapport, aux bureaux principaux aux mêmes taxes que celles que déterminent les conventions internationales.

L'extension de la première zone n'est pas le seul avantage qui semble pouvoir être accordé au public. Actuellement, au delà de vingt-cinq mots, la taxe est doublée, la dépêche n'en eût-elle que vingt-six ou vingt-sept. Il en résulte que les personnes, peu habituées à se servir du télégraphe, sont exposées à cette énorme surtaxe, et que les clients habituels torturent le sens de leurs correspondances pour ne pas dépasser la limite. Nous avons vu que les dépêches de plus de vingt-cinq mots ne constituent qu'un dixième du mouvement total.

En ajoutant, à la taxe de fr. 2-50, 10 centimes par mot au delà de vingt-cinq mots on laissera toute latitude aux expéditeurs, et il est possible même qu'en favorisant ainsi le public, l'administration soit indemnisée, par un plus grand nombre de surtaxes légères, de la perte résultant de l'abandon de la taxe double.

Le tableau *G* offre un exemple de l'application simultanée des deux réductions, qui viennent d'être mentionnées, à *trois journées* dont le mouvement à l'intérieur, peut être considéré comme le plus fort en 1854.

Au lieu d'une recette de 495 francs, on n'aurait perçu, sous l'empire des dispositions projetées, que 444 francs, soit 51 francs à l'avantage du tarif actuel. L'équivalent, pour une année, s'élève à 6,205 francs, chiffre qu'on peut considérer comme le *maximum* de réduction éventuelle de recettes et en n'admettant aucune compensation par un mouvement plus considérable sur les parcours réduits.

Bien que certaines taxes, comme celles de Bruxelles et d'Anvers, vers Liège et Bruges soient réduites de 50 p. %, il est peu probable qu'il en résulte un accroissement de correspondances de nature à encombrer les lignes et à rendre le service moins régulier. La seconde objection que rencontrerait une réduction plus générale se trouve ainsi écartée.

Les modifications proposées peuvent donc se résumer comme suit :

1° Réduction de la moitié dans la presque totalité des relations à l'intérieur soumises actuellement à la taxe de 5 francs ;

2° Taxe de 10 centimes par mot au delà de 25, substituée à la double taxe pour toutes les relations intérieures.

Telles sont les bases que le Gouvernement se propose d'adopter, aussitôt que la Législature lui aura accordé les pouvoirs nécessaires en votant le projet de loi ci-joint.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1856.

Donné à Laeken, le 6 mai 1855.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

(10)

A. Tableau du mouvement et de la recette des correspondances télégraphiques à l'intérieur, pendant l'année 1854.

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.																																					
	BRUXELLES.		MALINES.		ANVERS.		TERMONDE.		GAND.		BRUGES.		OSTENDE.		COURTRAI.		TOURNAI.		LOUVAIN.		TIRLEMONT.		LIÈGE.		VERVIERS.		CHARLEROI.		NAMUR.		MONS.		QUIÉVRAIN.		DIVERS (a).		TOTAUX.	
	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.		
Bruxelles	75	200 »	3,300	8,880 »	59	467 50	594	4,642 50	77	420 »	87	570 »	56	462 50	75	217 50	98	270 »	29	77 50	230	4,390 »	55	295 »	444	345 »	440	320 »	179	492 50	424	377 50	499	702 50	5,458	16,470 »		
Malines	94	230 »	73	490 »	5	45 »	25	67 50	5	25 »	3	45 »	4	5 »	»	»	23	57 50	3	7 50	43	75 »	5	25 »	»	»	5	20 »	4	2 50	»	»	7	47 50	260	752 50		
Anvers	3,615	9,410 »	42	427 50	»	»	58	447 50	542	4,545 »	47	255 »	69	395 »	46	240 »	29	450 »	450	467 50	44	35 »	247	4,430 »	39	240 »	24	420 »	34	460 »	44	220 »	»	»	404	370 »	5,063	14,982 50
Termonde	55	452 50	5	42 50	74	492 50	»	»	22	60 »	3	40 »	2	40 »	223	600 »	5	47 50	40	25 »	»	»	3	42 50	»	»	»	»	4	5 »	4	5 »	»	»	2	45 »	403	4,417 50
Gand	488	4,527 50	44	35 »	498	4,375 »	27	72 50	»	»	78	207 50	65	485 »	46	447 50	28	72 50	22	57 50	3	45 »	45	250 »	44	60 »	3	45 »	9	45 »	47	85 »	»	»	22	445 »	4,376	4,235 »
Bruges	77	440 »	»	»	54	280 »	»	»	54	440 »	»	»	44	405 »	48	45 »	44	30 »	7	45 »	»	»	8	37 50	»	»	»	»	2	7 50	2	40 »	»	»	5	47 50	279	4,427 50
Ostende	98	660 »	3	45 »	62	370 »	4	5 »	54	435 »	79	487 50	»	»	4	42 50	4	2 50	10	50 »	»	»	8	40 »	3	45 »	»	»	»	»	4	5 »	»	»	3	45 »	324	4,542 50
Courtrai	54	460 »	2	40 »	64	315 »	42	27 50	62	467 50	34	80 »	7	47 50	»	»	48	420 »	2	40 »	»	»	2	40 »	»	»	»	»	2	40 »	4	20 »	»	»	45	52 50	302	4,000 »
Tournai	92	272 50	5	25 »	34	490 »	9	22 50	34	85 »	40	25 »	»	»	25	65 »	»	»	7	35 »	2	40 »	44	80 »	4	20 »	4	5 »	2	7 50	23	65 »	4	2 50	40	35 »	267	945 »
Louvain	442	302 50	44	35 »	492	492 50	9	27 50	28	72 50	44	55 »	3	45 »	45	75 »	6	30 »	»	»	46	40 »	27	67 50	8	35 »	5	42 50	40	27 50	6	30 »	2	40 »	48	52 50	482	4,380 »
Tirlemont	26	65 »	5	42 50	44	37 50	»	»	4	5 »	4	5 »	»	»	»	»	4	5 »	40	25 »	»	»	15	37 50	5	42 50	2	5 »	5	45 »	4	5 »	2	40 »	6	47 50	94	257 50
Liège	263	4,485 »	42	60 »	478	905 »	4	20 »	32	460 »	3	45 »	44	90 »	»	»	2	40 »	46	40 »	9	27 50	»	»	53	435 »	44	55 »	40	27 50	7	35 »	»	»	29	82 50	640	3,447 50
Verviers	72	400 »	4	20 »	49	265 »	4	5 »	42	70 »	»	»	7	52 50	4	5 »	4	5 »	3	45 »	4	2 50	54	470 »	»	»	»	»	»	»	43	65 »	»	»	3	40 »	224	4,085 »
Charleroi	422	337 50	4	2 50	26	422 50	»	»	4	20 »	3	45 »	»	»	4	5 »	3	42 50	44	30 »	»	»	8	40 »	»	»	»	»	26	67 50	35	97 50	»	»	40	30 »	250	780 »
Namur	409	302 50	2	5 »	39	465 »	3	45 »	9	50 »	2	45 »	4	5 »	2	45 »	5	25 »	8	22 50	3	7 50	46	42 50	»	»	26	65 »	»	»	44	27 50	4	5 »	2	5 »	239	772 50
Mons	468	470 »	4	45 »	42	207 50	4	5 »	23	405 »	4	20 »	4	40 »	4	42 50	27	70 »	4	25 »	»	»	5	30 »	7	40 »	24	52 50	24	72 50	»	»	44	30 »	23	65 »	369	4,230 »
Quiévrain	474	495 »	2	5 »	9	55 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2 50	»	»	»	»	2	7 50	»	»	»	»	4	20 »	40	25 »	»	»	4	42 50	203	622 50
Divers (a)	439	445 »	6	45 »	400	365 »	2	5 »	49	77 50	6	25 »	2	7 50	6	45 »	20	50 »	24	57 50	9	25 »	44	425 »	44	32 50	22	60 »	44	30 »	32	95 »	5	42 50	35	165 »	489	4,577 50
TOTAUX	5,755	47,095 »	496	595 »	4,802	14,407 50	486	335 »	4,509	4,372 50	360	4,360 »	299	4,477 50	448	4,375 »	263	820 »	402	4,232 50	89	247 50	705	3,545 »	201	910 »	226	705 »	249	835 »	384	4,285 »	446	447 50	499	4,780 »	16,749	53,025 »

(a) Vilvorde, Alost, Aeltre, Mouscron, Landen, Saint-Trond, Hasselt, Pepinster, Braine-le-Comte, Manage, Gosselies, Marchiennes, Tamines, Jurbise, Brugelette, Ath, Saint-Ghislain.

C. -- *Tableau du mouvement et de la recette des dépêches en transit par la Belgique, pendant les années 1853 et 1854.*

PAYS D'ORIGINE.	PAYS DE			
	PAYS-BAS.		FRANCE.	
	DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.
Pays-Bas	»	»	2,375	13,205 »
France	1,832	9,955 »	»	»
Angleterre.	297	1,750 »	1,022	6,485 »
Allemagne.	214	1,350 »	1,356	9,160 »
TOTAUX.	2,343	13,055 »	4,753	28,940 »

DESTINATION.				TOTAL.		Observations.
ANGLETERRE.		ALLEMAGNE.		DÉPÊCHES.	RECETTE.	
DÉPÊCHES.	RECETTE.	DÉPÊCHES.	RECETTE.			
3	20 »	786	4,700 »	3,164	18,015 »	Les dépêches expédiées d'Angleterre pour la France nous parviennent par la ligne sous-marine de la Haye.
28	255 »	1,941	12,110 »	3,801	12,320 »	
»	»	3,264	29,222 50	4,588	37,457 50	
1,086	11,530 »	»	»	2,656	22,040 »	
1,117	11,805 »	5,991	46,032 50	14,204	99,832 50	

D. — Tableau du mouvement d'expédition et de réception, par bureau et par pays d'origine et de destination, pendant l'année 1854.

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			
	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	
Bruxelles.....	5,458	5,753	11,215	5,778	5,480	11,258	»	»	»	22,471
Malines.....	260	196	456	46	9	55	»	»	»	511
Auvers.....	5,065	4,802	9,867	8,064	7,129	15,195	»	»	»	23,058
Termonde.....	405	186	589	62	75	137	»	»	»	726
Gand.....	1,376	1,509	2,885	496	566	862	»	»	»	5,747
Bruges.....	279	560	639	45	58	93	»	»	»	722
Ostende.....	524	299	625	168	178	546	»	»	»	969
Courtrai.....	302	448	750	62	48	110	»	»	»	860
Tournay.....	267	265	530	44	55	79	»	»	»	609
Louvain.....	482	402	884	22	29	51	»	»	»	953
Tirlemont.....	94	89	183	14	6	20	»	»	»	205
Liège.....	640	703	1,543	231	535	666	»	»	»	2,011
Verviers.....	221	201	422	155	152	283	»	»	»	707
Charleroi.....	230	226	476	29	26	55	»	»	»	551
Namur.....	259	249	488	19	14	33	»	»	»	521
Mons.....	569	584	753	96	35	131	»	»	»	904
Quiévrain.....	203	146	349	5	2	7	»	»	»	556
Divers (a).....	489	499	988	46	55	101	»	»	»	1,089
Pays-Bas.....	»	»	»	5,453	5,001	8,454	5,164	2,543	5,807	15,941
France.....	»	»	»	5,988	5,629	7,617	5,801	4,733	8,534	16,471
Angleterre.....	»	»	»	2,488	2,554	5,042	4,385	1,117	5,700	10,742
Allemagne.....	»	»	»	4,133	4,246	8,599	2,636	5,991	8,647	17,046
TOTAL.....	16,719	16,719	55,458	29,492	58,934	29,492	14,204	14,204	28,408	120,850

(a) Vilvorde, Alost, Aeltre, Mouscron, Landen, Saint-Trond, Hasselt, Pepinster, Braine-le-Comte, Manage, Gosselies, Marchiennes, Tamines, Jurbise, Brugelette, Ath et Saint-Ghislain.

E. — Application du tarif proposé aux résultats obtenus en 1854. — Bureaux entre lesquelles la taxe est réduite.

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	TAXE actuelle.	RECETTE actuelle.	APPLICATION DU TARIF PROPOSÉ.	
					TAXE.	RECETTE.
Bruxelles	Bruges	77	5 "	385 "	2 50	192 50
	Mouscron	13	5 "	65 "	2 50	32 50
	Liège	230	5 "	1,150 "	2 50	575 "
Malines	Bruges	5	5 "	25 "	2 50	12 50
	Courtrai	1	5 "	5 "	2 50	2 50
	Mouscron	"	5 "	"	2 50	"
	Tournai	"	5 "	"	2 50	"
	Liège	13	5 "	65 "	2 50	32 50
	Quiévrain	"	5 "	"	2 50	"
Anvers	Bruges	47	5 "	235 "	2 50	117 50
	Courtrai	46	5 "	230 "	2 50	115 "
	Tournai	29	5 "	145 "	2 50	72 50
	Liège	217	5 "	1,085 "	2 50	542 50
	Charleroi	24	5 "	120 "	2 50	60 "
	Namur	31	5 "	155 "	2 50	77 50
	Mons	41	5 "	205 "	2 50	102 50
Termonde	Ostende	2	5 "	10 "	2 50	5 "
	Hasselt	"	5 "	"	2 50	"
	Namur	1	5 "	5 "	2 50	2 50
Gand	Charleroi	3	5 "	15 "	2 50	7 50
	Namur	9	5 "	45 "	2 50	22 50
	A reporter	789	3,945 "	1,972 50

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	TAXE actuelle.	RECETTE actuelle.	APPLICATION DU TARIF PROPOSÉ.	
					TAXE.	RECETTE.
	Report.	789	3,945 »	1,972 50.
Bruges	Bruxelles	77	5 »	385 »	2 50	192 50
	Malines	»	5 »	»	2 50	»
	Anvers	54	5 »	270 »	2 50	135 »
	Verviers	»	7 50	»	5 »	»
	Braine-le-Comte. .	»	5 »	»	2 50	»
	Mons	2	5 »	10 »	2 50	5 »
Ostende	Termonde	1	5 »	5 »	2 50	2 50
	Verviers	3	7 50	22 50	5 »	15 »
Courtrai	Malines	2	5 »	10 »	2 50	5 »
	Anvers	61	5 »	305 »	2 50	152 50
	Louvain	2	5 »	10 »	2 50	5 »
	Charleroi	»	5 »	»	2 50	»
Mouscron	Bruxelles	13	5 »	65 »	2 50	32 50
	Malines	»	5 »	»	2 50	»
	Louvain	1	5 »	5 »	2 50	2 50
	Charleroi	»	5 »	»	2 50	»
Tournai	Malines	3	5 »	25 »	2 50	12 50
	Anvers	34	5 »	170 »	2 50	85 »
	Louvain	7	5 »	35 »	2 50	17 50
	Charleroi	1	5 »	5 »	2 50	2 50
	Namur	2	5 »	10 »	2 50	5 »
Louvain	Courtrai	15	5 »	75 »	2 50	37 50
	Mouscron	»	5 »	»	2 50	»
	Tournai	6	5 »	30 »	2 50	15 »
	Verviers	8	5 »	40 »	2 50	20 »
	Quiévrain	2	5 »	10 »	2 50	5 »
	A reporter . . .	1,085	5,432 50	2,720 »

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	TAXE actuelle.	RECETTE actuelle.	APPLICATION DU TARIF PROPOSÉ.	
					TAXE.	RECETTE.
	Report.	1,085	5,432 50	2,720 "
Hasselt	Termonde	"	5 "	"	2 50	"
	Braine-le-Comte.	"	5 "	"	2 50	"
	Charleroi	"	5 "	"	2 50	"
Liège.	Bruxelles	203	5 "	1,315 "	2 50	657 50
	Malines	12	5 "	60 "	2 50	30 "
	Anvers	178	5 "	890 "	2 50	445 "
	Braine-le-Comte.	"	5 "	"	2 50	"
	Charleroi	11	5 "	55 "	2 50	27 50
Verviers	Bruges	"	7 50	"	5 "	"
	Ostende	7	7 50	52 50	5 "	35 "
	Louvain	3	5 "	15 "	2 50	7 50
	Charleroi	"	5 "	"	2 50	"
Braine-le-Comte.	Bruges	"	5 "	"	2 50	"
	Hasselt	"	5 "	"	2 50	"
	Liège	"	5 "	"	2 50	"
Charleroi	Anvers	26	5 "	130 "	2 50	65 "
	Gand	4	5 "	20 "	2 50	10 "
	Courtrai.	1	5 "	5 "	2 50	2 50
	Mouscron	"	5 "	"	2 50	"
	Tournai	3	5 "	15 "	2 50	7 50
	Hasselt	"	5 "	"	2 50	"
	Liège	8	5 "	40 "	2 50	20 "
	Verviers	1	5 "	5 "	2 50	2 50
	A reporter	1,602	8,035 "	4,030 "

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	TAXE actuelle.	RECETTE actuelle.	APPLICATION DU TARIF PROPOSÉ.	
					TAXE.	RECETTE.
	Report.	1,602	8,035 »	4,030 »
Namur	Anvers.	39	5 »	195 »	2 50	97 50
	Termonde.	3	5 »	15 »	2 50	7 50
	Gand	9	5 »	45 »	2 50	22 50
	Tournai.	5	5 »	25 »	2 50	12 50
Mons	Anvers	42	5 »	210 »	2 50	105 »
	Bruges	4	5 »	20 »	2 50	10 »
Quiévrain	Malines	2	5 »	10 »	2 50	5 »
	Louvain.	»	5 »	»	2 50	»
	Namur.	1	5 »	5 »	2 50	2 50
	TOTAUX.	1,707	8,580 »	4,292 50

F. — *Projet de tarif pour les correspondances à l'intérieur.*

Bruxelles.

2 50	Malines.																		
2 50	2 50	Auvers.																	
2 50	2 50	2 50	Termonde.																
2 50	2 50	2 50	2 50	Gand.															
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	Bruges.														
5 »	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	Ostende.													
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	Courtrai.												
2 50	2 50	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	Mouscron.											
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	Tournai.									
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	Louvain.									
2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	2 50	Hasselt.								
2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	2 50	2 50	Liège.							
5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	Verriars.						
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	Braie-le-Comte.					
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	Charleroi.				
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	Namur.			
2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	Mons.		
2 50	2 50	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50	5 »	5 »	5 »	2 50	2 50	2 50	2 50	Quiérais.	

Les bases de tarification sont les suivantes :

De 1 à 100 kilomètres..... fr. 2 50

Au delà de 100 kilomètres 5 »

Ces taxes s'appliquent à la dépêche de un à vingt-cinq mots :
au delà de vingt-cinq mots, on ajoute 10 centimes par mot.

Les distances sont prises sur la carte à vol d'oiseau.

G. — Tableau comparatif des recettes produites par le tarif actuel et par le tarif projeté, appliqués à trois des plus fortes journées de l'exercice 1854.

(31 mars, 7 avril et 8 septembre.)

BUREAUX		nombre DE dépêches.	LONGUEUR	RECETTE PRODUITE PAR LE		Observations.
D'ORIGINE.	DE DESTINATION.			système ACTUEL.	système PROJETÉ.	
Bruxelles.....	Anvers.....	57	simples.	92 50	92 50	La dépêche simple com- prend de 1 à 25 mots Id double 26 à 50 Id triple 51 à 100
	—	1	29 mots.	5 »	2 90	
	Termonde....	1	simple.	2 50	2 50	
	Gand	3	—	7 50	7 50	Total des dépêches 161
	Bruges.....	1	—	5 »	2 50	Dépêches simples 154, soit 95 p %
	Ostende.....	1	—	5 »	5 »	— doubles 6 — 4 —
	Tournai.....	1	—	2 50	2 50	— triples 1 — 1 —
	Louvain.....	1	—	2 50	2 50	Recette par le système actuel fr 495
	—	1	55 mots.	5 »	5 50	— — projeté 444
	Hasselt.....	1	simple.	2 50	2 50	Différence en moins pour 3 jours 51
	Liege.....	5	—	15 »	7 50	— — — 17
	Verviers.....	1	—	5 »	5 »	Pour l'année entière, 6,205 francs
	Charleroi.....	1	—	2 50	2 50	
	Namur.....	5	—	7 50	7 50	
	Mons.....	5	—	7 50	7 50	
Quiévrain....	1	—	2 50	2 50		
Malines.....	Bruxelles....	1	—	2 50	2 50	
	Anvers.....	1	—	2 50	2 50	
	Gand.....	1	—	2 50	2 50	
	Verviers.....	1	—	5 »	5 »	
Anvers.....	Bruxelles....	55	—	87 50	87 50	
	Gand.....	3	—	7 50	7 50	
	Ostende.....	1	—	5 »	5 »	
	—	1	59 mots.	10 »	5 90	
	—	1	74 mots.	15 »	9 90	
	Courtrai.....	1	simple.	5 »	2 50	
	Saint-Trond..	1	—	2 50	2 50	
	Hasselt.....	1	—	2 50	2 50	
	Verviers.....	1	—	5 »	5 »	
	Mons.....	1	—	5 »	2 50	

BUREAUX		nombre DE dépêches.	LONGUEUR.	RECETTE PRODUITE PAR LE		Observations.
D'ORIGINE.	DE DESTINATION.			système ACTUEL.	système PROJETÉ.	
Termonde	Tournai.....	1	simple.	2 50	2 50	
	Bruxelles.....	5	—	7 50	7 50	
	—	1	36 mots.	5 »	5 60	
Gand	Malines.....	1	simple.	2 50	2 50	
	Anvers.....	5	—	7 50	7 50	
	Courtrai.....	2	—	5 »	5 »	
	Tournai.....	1	—	2 50	2 50	
Bruges.....	Anvers.....	1	—	5 »	2 50	
Courtrai.....	Bruxelles.....	1	—	2 50	2 50	
	Bruxelles.....	5	—	7 50	7 50	
Tournai.....	Courtrai.....	1	37 mots.	5 »	5 70	
	Mons.....	1	simple.	2 50	2 50	
Louvain.....	Bruxelles.....	4	—	10 »	10 »	
	Malines.....	1	—	2 50	2 50	
	Anvers.....	4	—	10 »	10 »	
Tirlemont.....	Liège.....	1	—	2 50	2 50	
	Namur.....	1	40 mots.	5 »	4 »	
Liège.....	Bruxelles.....	5	simples.	15 »	7 50	
	Anvers.....	1	—	5 »	2 50	
Verviers.....	Anvers.....	1	—	5 »	5 »	
	Bruxelles.....	2	—	10 »	10 »	
	Liège.....	1	—	2 50	2 50	
	Mons.....	2	—	10 »	10 »	
Braine-le-Comte.	Namur.....	1	—	2 50	2 50	
	Bruxelles.....	1	—	2 50	2 50	
Charleroi.....	Louvain.....	1	—	2 50	2 50	
	Liège.....	1	—	5 »	2 50	
	Malines.....	1	—	2 50	2 50	

BUREAUX		nombre DE dépêches.	LONGUEUR.	RECETTE PRODUITE PAR LE		Observations.
D'ORIGINE	DE DESTINATION.			système ACTUEL.	système PROJETÉ.	
Namur.....	Mons.....	1	simple	2 50	2 50	
Mons.....	Bruxelles....	1	—	2 50	2 50	
	Verviers ..	1	—	5 "	5 "	
Quievain.....	Bruxelles..	1	—	2 50	2 50	
	Malines ..	1	—	5 "	2 50	
	Courtrai ..	1	—	2 50	2 50	
TOTAUX ..		154 6 1	simples. doubles. triple.	495 "	444 "	
		161				

II — *Application comparative de différents tarifs européens aux relations intérieures principales en Belgique.*

DÉSIGNATION DES TARIFS.	BRUXELLES A ANVERS ET VICE-VERSA.						
	De	21 a 25	26 a 30	31 a 35	36 a 40	41 a 50	51 a 55
	1 a 20 MOTS.						
<p>Tarif belge à l'intérieur.</p> <p>De 1 à 75 kilomètres fr. 2-50, de 76 à 170 kilomètres 5 fr ; de 190 à 540 kilomètres fr. 7-50. Ces taxes s'appliquent à la dépêche de 1 à 25 mots, de 26 à 50 mots la taxe est doublée, et triplee de 51 à 100 mots.</p> <p>Ces bases sont aussi appliquées dans les principaux Etats de l'Allemagne</p>	"	2 50	5 "	5 "	5 "	5 "	7 50
<p>Tarif français à l'intérieur</p> <p>La taxe d'une dépêche de 1 à 25 mots est de 2 francs, plus 12 centimes par myriamètre de distance. Cette taxe est augmentée d'un quart par chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine en sus de 25 mots. Indépendamment de la taxe il est perçu un droit de 50 centimes pour le port à domicile ..</p> <p>N. B. Ce port est compris dans les taxes ci-contre</p>	"	5 04	5 67	5 67	4 51	4 51	4 94
<p>Tarif de l'Electric company (ANGLETERRE)</p> <p>De 1 à 80 kilomètres, fr. 1-25 ; de 81 à 160 kilomètres, fr. 5-50, au delà de 160 kilomètres, fr. 6-25. Ces taxes s'appliquent aux dépêches de 1 à 20 mots. Au delà de 20 mots l'on ajoute 50 centimes par mot.....</p>	1 25	2 75	4 25	5 75	7 25	8 75	10 25
<p>Tarif néerlandais à l'intérieur</p> <p>De 1 à 75 kilomètres, fr. 1-085 ; de 76 à 190 kilomètres, fr. 2-166. Ces taxes s'appliquent à la dépêche de 1 à 25 mots, de 26 à 50 mots la taxe est doublée, et triplee de 51 à 100 mots</p>	"	1 08	2 17	2 17	2 17	2 17	5 25
<p>Tarif projeté.</p> <p>De 1 à 100 kilomètres, fr. 2-50 ; au delà de 100 kilomètres, 5 francs. Ces taxes s'appliquent à la dépêche de 1 à 25 mots, au delà de 25 mots on ajoute 10 centimes par mot.....</p>	"	2 50	5 "	5 50	4 "	4 50	5 50
<p>N. B. Les distances ci-dessus sont mesurées sur la carte à vol d'oiseau.</p>							

Les correspondances entre les villes ci de sus indiquées,

T A X E S.

BRUXELLES A GAND. — GAND A ANVERS ET VICE-VERSA.								BRUXELLES A LIÈGE ET VICE-VERSA.							
DE 1 à 20 MOIS.	21 à 25	26 à 30	31 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	DE 1 à 20 MOIS.	21 à 25	26 à 30	31 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55
»	2 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	7 50	»	5 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	15 »
»	5 10	5 75	5 75	4 40	4 40	5 05	5 05	»	5 58	4 55	4 55	5 12	5 12	5 89	5 89
1 25	2 75	4 25	5 75	7 25	8 75	10 25	11 75	5 30	5 »	6 50	8 »	9 50	11 »	12 50	14 »
»	1 08	2 17	2 17	2 17	2 17	2 17	5 25	»	2 17	4 54	4 54	4 54	4 54	4 54	6 50
»	2 50	3 »	5 50	4 »	4 50	5 »	5 50	»	2 50	5 »	5 50	4 »	4 50	5 »	5 50

forment la majeure partie du mouvement à l'intérieur.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Exposé des motifs	1
Projet de loi	9

ANNEXES.

A. Tableau du mouvement et de la recette des correspondances télégraphiques à l'intérieur, pendant l'année 1854	11
B. Tableau du mouvement et de la recette des correspondances télégraphiques internationales (le transit excepté), pendant l'année 1854.	12
C. Tableau du mouvement et de la recette des correspondances télégraphiques en transit par la Belgique, pendant l'année 1854	13
D. Tableau du mouvement général d'expédition et de réception des bureaux et des frontières belges, avec l'intérieur et l'étranger, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1854	16
E. Tableau des relations télégraphiques à l'intérieur pour lesquelles la taxe se trouverait réduite de moitié par l'extension de la première zone de 75 à 100 kilomètres, et du résultat de cette déduction	17
F. Tarif du service télégraphique intérieur, modifié d'après la base projetée.	21
G. Tableau comparatif des recettes produites par le tarif actuel et par le tarif projeté, en prenant pour exemple trois journées d'affluence dans l'année 1854	22
H. Tableau d'application comparative de divers tarifs européens aux relations intérieures principales en Belgique	25

